

FORUM : OMS

QUESTION : Gérer les déchets liés aux activités de santé.

SOUMIS PAR : Indonésie

*Remerciant* l'ensemble des pays et des organisations ayant pu avoir une réflexions autour de la gestion des déchets liés aux activités de santé,

*Considérant* que la gestion appropriée des déchets issus des activités de santé revêt une importance capitale pour la préservation de la santé publique et de l'environnement,

*Reconnaissant* les défis croissants posés par l'augmentation des quantités de déchets médicaux générés à l'échelle mondiale, en raison de l'accroissement des activités de soins de santé, de la recherche médicale et des interventions d'urgence,

*Conscient* du fait que la prolifération incontrôlée des déchets liés aux activités de santé peut entraîner des risques sanitaires graves, une contamination environnementale et compromettre la durabilité des écosystèmes, Sur la quantité totale de déchets générés par les activités de soins de santé, environ 85 % sont des déchets généraux non dangereux. Les 15 % restants sont considérés comme des matières dangereuses pouvant être infectieuses, toxiques ou radioactives,

*Réaffirmant* l'engagement envers les principes du développement durable et la nécessité impérieuse d'adopter des pratiques de gestion des déchets qui réduisent l'impact sur l'environnement et préservent les ressources naturelles,

*Soulignant* l'importance cruciale de la coopération internationale dans le partage des meilleures pratiques, des technologies innovantes et des normes harmonisées pour une gestion efficace des déchets liés aux activités de santé,

*Il est impératif*, par la présente, d'établir des lignes directrices globales et un cadre d'action coordonné pour la gestion responsable des déchets médicaux, affirmant ainsi le besoin urgent de faire face au défi que représentent les déchets pour l'humanité. En collaborant de manière concertée, nous pouvons assurer la sécurité sanitaire mondiale, protéger notre environnement et promouvoir un avenir durable pour les générations futures,

1) *Favorise* la recherche, le développement et la promotion de nouvelles technologies écologiques et durables pour le traitement des déchets médicaux, dans la mesure du possible avec comme principe

moteur de permettre la réutilisation ou la fabrication faite avec des matériaux recyclés ou biodégradables tel que les ressources renouvelables ;

2) *Demande* à l’OMS un soutien technologique et financier afin d’étendre la mise en oeuvre de politiques et de programmes efficaces même au sein de pays défavorisés et dans la demande de moyens pour un soutien optimal de la gestion de ces déchets,

- a) un soutien technologique, de la part des pays les plus propices à apporter une aide de ce type, la procédure pourrait se faire grâce à des apports de matériaux de dernières technologies (renouvelables ou biodégradables) dont les pays les plus précaires ne pourraient pas se procurer
- b) un soutien financier, apporté grâce à des collectes sur la base du volontariat dans des métropoles ou au sein de grandes entreprises adhérant à un programme écologique ;

3) *Invite* les gouvernements à la sensibilisation des populations et du public face aux risques liés aux déchets de santé à travers des stages dans les écoles de médecine ou des campagnes de prévention à travers des publicités destinées à tous profils d’individus ;

4) *Demande* instamment à l’OMS de sensibiliser et de récompenser les comportements responsables des gouvernements engagés dans la gestion des déchets

- a) la sensibilisation pourrait se faire à travers les réseaux sociaux ou la télévision comme vu dans la clause numéro 3
- b) le système de récompense pourrait se faire sous formes d’avantages financiers comme des réductions lors de commandes de matériels spécifiques pour un pays ;

5) *Espère* des objets de soins et des matières servant aux activités de santé de qualités favorisant la renouvelabilité et le recyclage à travers des budgets délivrés par les Etats souhaitant y participer ou par des associations ou organisations souhaitant aider les plus défavorisés ;

6) *Recommande* la disparition progressive de la recommandation des matières de qualités inférieures pour les pays en difficulté financières d'acquisition de ces objets de par la délivrance d'un budget aidant à la transition vers ces nouvelles technologies qui leurs permettraient également de ne pas se sentir davantage dépassés par les différences de moyens ;

7) *Appelle* à la mise en place d'une organisation de vérification de l'élimination correcte des déchets et du suivi de la réglementation et des procédures données à l'issue de ce regroupement, dans un premier temps il serait intéressant que cette organisation puisse être dirigée à travers le monde grâce à différents pôles dans les pays où il serait stratégiques d'agir, la création de ces emplois réduira alors le chômage présent dans ces Etats ;

8) *Propose* une numérotation en série selon la production de chaque objet ou élément pour favoriser le suivi des procédures de destructions encouragées;

9) *Incite* à la production biodégradable de certaines matières afin de limiter les dégâts causés sur l'environnement et sur les animaux, des matières primordiales dans les activités de santé tel que des bandages, des pansements, des poches de sang etc, pourrait être d'avantages composées de matières se décomposant seules et sans dangers au fur et à mesure du temps comme des extraits de plantes ou autres ;

10) *Demande* de collecter les objets non-biodégradables dans des sites de destructions spécialisés pour éviter des dégradations inutiles, ces sites pourront être disposés dans des régions comportant d'important sites d'activités de santé avec des déchets plus ou moins dangereux ;

11) *Émet* l'idée de proposer un budget qui permettra l'encouragement de la recherche et du développement pour trouver de nouvelles techniques de destructions et d'éliminations de certains déchets médicaux toxiques lors de leur éliminations.

